

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 26 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six du mois de Mars, à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-et-Un du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etai^{ent} présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; CLEDAT Catherine ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; SANCHO Nadine.

MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; HUILLET Pierre-Jean ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; RIDEAU Yves ; SOYER Damien

Etai^{ent} absents :

Etai^{ent} excusés :

Ont donné procuration : Mme CHAUMEIL Julie a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Délibération N° D12/2026

Election des représentants de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Exposé des motifs :

Mme le Maire expose que la commune doit désigner ses représentants auprès du Syndicat Départemental d'Énergies (SDE) 65. Au sein du Comité syndical la commune dispose d'un titulaire et d'un suppléant. Mme le Maire précise que le Président du Syndicat a demandé que les Maires soient membres titulaires. Qu'en conséquence, il convient de nommer également un suppléant. Mme le Maire propose de nommer M. Pierre-Jean HUILLET, qui est spécialiste des questions d'énergie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L5711-1,

Vu les statuts du SDE65,

Considérant les candidatures proposées afin de représenter la commune au sein du Comité syndical du SDE 65,

Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

Mme Danièle CORONADO est désignée représentante titulaire de la commune de Soues auprès du Syndicat Départemental d'Énergies des Hautes-Pyrénées.

Article 2 :

M. Pierre-Jean HUILLET est désigné représentant suppléant de la commune de Soues auprès du Syndicat Départemental d'Énergies des Hautes-Pyrénées.

Article 3 :

Mme Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Jean-François LARROQUE

